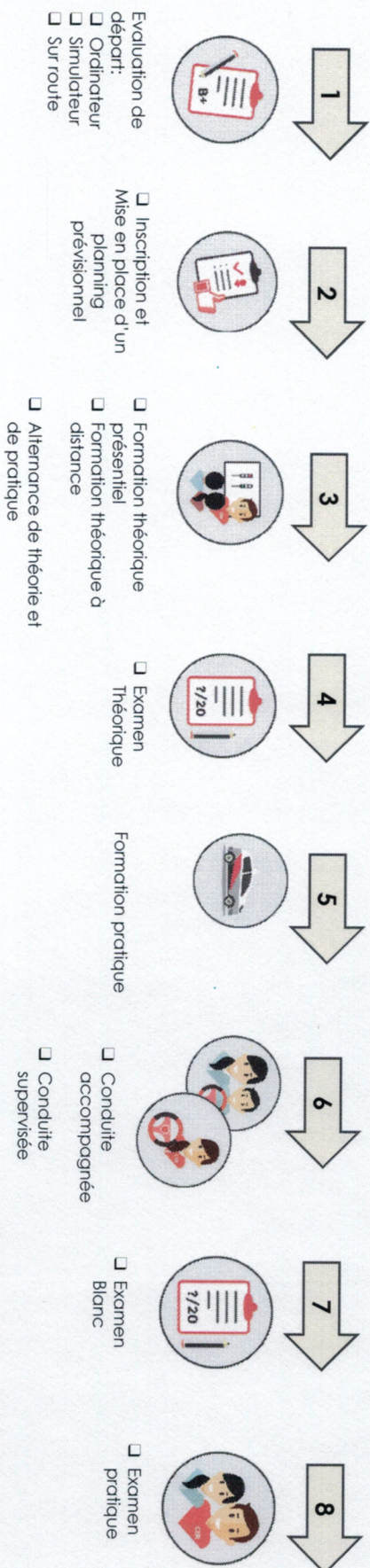


PARCOURS DE FORMATION PERSONNALISÉ

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom :
Prénom :
Type de permis :



PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant
- via Internet (code en ligne CER)

PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à circuler :

- en ville
- en rase campagne
- sur autoroute
- par temps dégradé (cas échéant (pluie, brouillard, neige...))
- de nuit

COURS RECOMMANDÉS

Voire présence est fortement recommandée pour les cours collectifs sélectionnés. Ces cours sont dispensés en présentiel par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

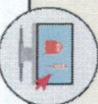
THÈMES :

- ☐ L'arrêt et le stationnement
- ☐ Les croisements et les dépassements
- ☐ La connaissance de la réglementation générale du permis de conduire
- ☐ L'éco-conduite
- ☐ Les priorités
- ☐ Alcool et stupéfiants
- ☐ Défaut de port de la ceinture de sécurité
- ☐ Les règles de circulation
- ☐ La signalisation
- ☐ Les comportements dans les tunnels
- ☐ La visibilité
- ☐ La prise de conscience des risques
- ☐ Le respect des autres usagers – Le partage de l'espace public
- ☐ Vitesse
- ☐ Distracteurs
- ☐ Spécificité du groupe lourd
- ☐ Spécificité du 2 roues

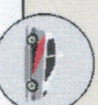
CER PERCETTI JEAN-LOUIS
17 FAUBOURG DES CORDELIERS 84400 APT



HORAIRES DES
COURS DE CÔDE



HORAIRES DES
TESTS DE CODE



HORAIRES DES
COURS DE CONDUITE

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.		
MAR	17h00 – 19h00	
MER.	14h00 – 19h00	
JEU.		
VEN	17h00 – 19h00	
SAM		
COURS A THEME : VITESSE ALCOOL FATIGUE CONDUITE DE NUIT		

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.		
MAR.		
MER.	14h00 – 19 h 00	
JEU.		
VEN.	17h00 – 19 h 00	
SAM.		

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
MAR.	08h00 – 12h00	13h00 – 17h00
MER.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
JEU.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
VEN.	08h00 – 12h00	13h00 – 19h00
SAM.	08h00 – 12h00	

***Les cours de code sont dispensés par des enseignants de la conduite et de la sécurité routière titulaires d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.**